

Cours d'eau, tronçons de cours d'eau et canaux classés en liste 2  
sur la Haute-Saône  
au titre du 2° du I de l'article L214-17 du Code de l'Environnement

etiq_liste2	Nom_Liste2
L2_22	Le Coney en totalité et ses affluents en amont du ruisseau de la Fresse inclus
L2_26	L'Ougeotte
L2_27	L'Augronne et ses affluents , de sa source au ruisseau de Chevreuil inclus
L2_28	La Combeauté en totalité, et ses affluents en amont du ruisseau des Novelots inclu
L2_33	L'Ognon du ruisseau de Malgerard au ruisseau de Poussot
L2_34	Le Raddon
L2_35	Le Rahin du barrage du Rebout à sa confluence avec l'Ognon
L2_37	Le Ruisseau de Malgérard
L2_38	La Buthiers
L2_39	La Tounolle

